

Source du texte :

La linéarité alphabétique. Alphabet grec et formation de la philosophie, chap. 4, extrait.
Jean-François Corre, Thèse de doctorat, 2009.

Présentation du texte : [Saussure et l'alphabet](#)

Site : [GRAMMATA Alphabet et concept](#)

Saussure et l'alphabet

La considération de l'alphabet grec est très paradoxalement mais très fortement présente dans le concept même de langue qu'élabore Saussure, lorsqu'il la distingue de la parole. Très paradoxalement, parce que l'on sait la sévérité avec laquelle le *Cours de linguistique générale* dénonce la confusion trop fréquente entre les registres et critique la « tyrannie de la lettre ». Mais très fortement aussi comme en témoigne l'usage de modèle que Saussure fait jouer à une certaine écriture, dont l'alphabet grec est à son tour le modèle. La notion de modèle est utilisée ici en tenant compte du jeu de renvois complexes (et peut-être indémêlables) entre ses deux significations : entre *ce qui* est modélisé et ce qui est *modélisé*. Cette notion n'est donc pas la solution du problème à résoudre, mais le nom du problème lui-même.

La perspective envisagée suit d'abord en partie la lecture que Derrida propose du travail de Saussure, mais s'en éloignera également pour une autre part. Derrida relève en effet dans le discours de Saussure une « tension » entre deux tendances, l'une qui critique la tyrannie de la lettre, l'autre qui considère la langue sous l'angle phonologique et donc comme une sorte d'écriture, une archiécriture. La voie suivie consistera à articuler ces deux tendances, en montrant le rôle de moyen terme joué par l'alphabet grec, qui occupe ainsi une place exceptionnelle dans l'ensemble de l'édifice et lui confère une bonne part de sa logique. Il s'agit de montrer plus précisément ce qui lie la place de l'alphabet grec à la mise à l'écart de la parole (au profit de la langue).

1. Bonne et mauvaise écritures

On retient souvent de Saussure la vive critique qu'il fait de la contamination de l'objet de la linguistique par l'écriture¹. Mais une telle virulence ne doit pas masquer tout le bien qu'il dit aussi de l'alphabet grec en particulier, et plus encore le rôle éminent qu'il fait jouer à une certaine écriture dans la constitution même de la linguistique. Il importe de distinguer quelle sorte d'écriture est critiquée et quel type est au contraire valorisé.

La mauvaise écriture : la « tyrannie de la lettre »

Le *Cours de linguistique générale* veut constituer son objet, à savoir la langue, dans sa pureté en le séparant de ce qui le contamine : l'écriture. Pourtant la parole est première en fait et en droit : en

¹ Le *Cours de linguistique générale* est interrogé pour lui-même, en raison de sa portée historique : la mention de Saussure vaudra pour référence au seul *Cours* (sauf mention contraire), sans entrer dans les questions d'attribution du texte.

fait parce qu'elle vient avant, en droit parce qu'elle est naturelle². L'écriture est seconde et secondaire, seconde dans l'ordre temporel, et secondaire parce que ne venant qu'ensuite, elle ne vient même pas toujours et partout, elle ne vient pas nécessairement. L'écriture est donc contingente et artificielle. Elle est ainsi « étrangère au système interne³ » de la langue.

Pourtant « On finit par oublier qu'on apprend à parler avant d'apprendre à écrire », et « le rapport naturel est renversé⁴ » : « on en vient à donner autant et plus d'importance à la représentation du signe vocal qu'à ce signe lui-même⁵ ». Pour quelles raisons ?

L'écriture a certaines caractéristiques qui lui confèrent un certain « prestige⁶ » et un « ascendant⁷ » dans les esprits au point d' « usurper le rôle principal⁸ », au point d'exercer une certaine « tyrannie⁹ » dans la langue elle-même. Et les linguistes eux-mêmes s'y laissent prendre.

Effets sur les esprits

Le *Cours de linguistique générale* recense plusieurs manières par lesquelles l'écriture fait de l'effet et impose son ascendant¹⁰ :

– l'objet écrit est « permanent et solide », ce qui « nous frappe », puisque cette permanence et cette solidité montrent « l'unité de la langue à travers le temps ». Cela est pourtant « superficiel » et « factice » selon le *Cours*, l'unité véritable de la langue étant celle des sons et des mots. Il y a donc quelque chose de permanent et de solide dans la langue, qu'il est difficile de saisir en elle, mais que l'écriture nous permet de saisir avec facilité. Et puisque c'est l'écriture qui nous le montre, nous attribuons cette vertu à l'écriture, injustement selon Saussure. *Verba volant scripta manent* dit le proverbe¹¹. Saussure souhaite restituer à la langue, distinguée de la parole, une permanence première, que l'évanescence des paroles fait souvent oublier.

– l'écriture bénéficie du privilège de la vue sur l'ouïe : « les impressions visuelles sont plus nettes et plus durables que les impressions acoustiques ». Cette netteté et cette durabilité ne devraient-elles pas être portées au crédit de l'écriture et considérés comme des avantages effectifs et donc justifiés et légitimes, qui relativiseraient l'accusation d'usurpation ? On verra plus loin la valeur positive que le *Cours* reconnaît par ailleurs à ces traits. Mais pour l'instant il s'agit de définir l'objet de la linguistique dans sa pureté et donc d'écarter les artifices qui le dénaturent.

– « la langue apparaît réglée par un code ; or ce code est lui-même une règle écrite ». La norme de la langue est rédigée dans « ses dictionnaires, ses grammaires », auxquels on se réfère, ce qui donne l'impression qu'elles précèdent en droit, qu'elles sont la vérité de ce qu'elles codent. L' « usage rigoureux » de l' « orthographe » « confère à l'écriture une importance primordiale ». Ce

² Ici la naturalité de la parole sert à secondariser l'écriture. Pourtant la parole ne sera pas considérée comme l'essentiel du langage : la langue prendra cette place primordiale. Or le *Cours* explique aussi que la langue est conventionnelle (p. 25), n'hésitant pas cette fois à placer le conventionnel (la langue) avant le naturel (la parole). On verra au long de cette analyse le jeu complexe qui compare l'écriture parfois à la parole parfois à la langue.

³ *Cours de linguistique générale*, 1916, p. 44.

⁴ *Ibid.*, p. 47.

⁵ *Ibid.*, p. 47.

⁶ *Ibid.*, p. 45.

⁷ *Ibid.*, p. 45.

⁸ *Ibid.*, p. 45.

⁹ *Ibid.*, p. 45.

¹⁰ *Ibid.*, p. 46.

¹¹ De manière ambivalente d'ailleurs : souvent utilisé pour louer les vertus de l'écrit, il vaut aussi comme mise en garde contre son irréversibilité.

renversement du rapport entre l'usage et la norme fait « oublier qu'on apprend à parler avant d'apprendre à écrire ».

– l'autorité de la chose écrite s'impose en cas de désaccord entre la parole et l'écrit : les trois raisons qui précèdent donnent autorité à ce qui apparaît plus « solide », « permanent », « net », « durable », « rigoureux ». « L'écriture s'arroge de ce chef une importance à laquelle elle n'a pas droit¹² » : le *Cours* attribue ainsi cette arrogance à l'écriture elle-même, manière de parler qui dit tout de même la force de l'écrit.

Il y a donc comme une force propre de l'écriture qui s'impose aux esprits, qui prend de l' « ascendant sur la forme parlée » :

« le mot écrit se mêle si intimement au mot parlé dont il est l'image, qu'il finit par usurper le rôle principal ; on en vient à donner autant et plus d'importance à la représentation du signe vocal qu'à ce signe lui-même. C'est comme si l'on croyait que pour connaître quelqu'un, il vaut mieux regarder sa photographie que son visage¹³. »

Effets sur la langue

L'usurpation de l'écriture a des effets particulièrement fâcheux quand il y a désaccord entre la graphie et la langue, lorsque ce qui s'écrit ne correspond plus à ce qui se dit. Plus précisément : lorsque l'on utilise plusieurs caractères pour un son, ou lorsqu'un caractère vaut pour plusieurs sons, ou lorsque des lettres n'ont pas de valeur phonétique. Cela donne lieu à des « graphies irrationnelles », qui n'ont pas de corrélat dans la langue. Le *Cours* appelle « irrationnelles » aussi bien les graphies qui ont une fonction indirecte (le *e* final de l'anglais *made* distingué¹⁴ le terme de *mad* : la modification visuelle ne correspond pas à la modification acoustique, mais opère tout de même la distinction) que celles qui « ne riment à rien » (les deux *t* de *sottise* en français par exemple).

Le *Cours* donne plusieurs explications à ce désaccord¹⁵ :

– la principale est le contraste entre l'immobilité de l'écriture et la mobilité de la langue. Même s'il y a convenance à un moment donné, il y a tôt ou tard un écart, voué à s'accroître.

– l'emprunt d'un système d'écriture pour une langue très différente peut également créer un tel écart.

– la « préoccupation étymologique » est également mentionnée. Outre des étymologies fausses, « C'est le principe même de l'écriture étymologique qui est erroné¹⁶ ». L'écriture réelle est ainsi comparée à ce qu'elle devrait être, c'est-à-dire pleinement et uniquement phonétique, comme l'écriture grecque.

D'où les effets qui découlent de l'écart entre écriture et langue selon le *Cours*¹⁷ :

– la perception de la langue est faussée par l'écriture : « l'écriture voile la vue de la langue : elle n'est pas un vêtement, mais un travestissement »,

– les grammairiens tendent à prendre l'écriture pour base,

¹² *Ibid.*, p. 45.

¹³ *Ibid.*, p. 45. A comparer avec l'image de la photographie utilisée dans le cas des langues mortes.

¹⁴ *Ibid.*, p. 51.

¹⁵ *Ibid.*, p. 48.

¹⁶ Ch. DUCLOS parle de la « superstition de l'étymologie » dans ses *Remarques sur la Grammaire générale et raisonnée* de Port Royal, p. 121

¹⁷ *Op.cit.*, p. 52.

- la grammaire amène à prendre de simples fictions graphiques pour norme de l'oralité (le h étymologique considéré comme aspiré par exemple),
- la langue peut même être modifiée intérieurement par l'écriture :

« L'image visuelle arrive à créer des prononciations vicieuses ; c'est là proprement un fait pathologique¹⁸. »

Et c'est à nouveau l'opposition nature/artifice qui sert de justification à ces reproches :

« Ces déformations phoniques appartiennent bien à la langue, seulement elles ne résultent pas de son jeu naturel ; elles sont dues à un facteur qui lui est étranger. La linguistique doit les mettre en observation dans un compartiment spécial : ce sont des cas tératologiques¹⁹. »

Derrida relève la particulière sévérité des termes employés dans ces passages et veut rendre « sensibles le ton et l'affect théoriques » : il estime que le Cours « *s'en prend* à l'écriture²⁰ ».

Effets sur les premiers linguistes

Le *Cours de linguistique générale* insiste sur cette usurpation parce qu'elle affecte non seulement la conscience commune mais encore celle des linguistes. « Les premiers linguistes s'y sont trompés, comme avant eux les humanistes²¹ » en préférant l'image à l'original. Les linguistes ont craint de supprimer l'écriture :

« Quand on supprime l'écriture par la pensée, celui qu'on prive de cette image sensible risque de ne plus apercevoir qu'une masse informe dont il ne sait plus que faire²². »

Une telle remarque pourrait compliquer l'image de la photographie préférée à tort à l'original : si cet original apparaît comme une « masse informe²³ », le recours à l'artifice n'est-il pas justifié ?

C'est en effet dans cette voie que Saussure précisera ce point. La critique semble porter sur l'écriture en général, mais c'est en réalité une certaine écriture qui est visée, celle qui est infidèle à la parole. Mais si ce n'est pas le cas, elle est au contraire louée²⁴.

La bonne écriture

La bonne écriture phonologique

Saussure propose une comparaison au sujet de l'apprenti linguiste privé du secours de l'écriture : « C'est comme si l'on retirait à l'apprenti nageur sa ceinture de liège²⁵. » Les premiers linguistes se sont donc accroché à la bouée de l'écriture : « lâcher la lettre, c'était pour eux perdre

¹⁸ *Ibid.*, p. 53.

¹⁹ *Ibid.*, p. 54.

²⁰ *De la grammaire*, p. 61, souligné par l'auteur.

²¹ *Ibid.*, p. 46.

²² *Ibid.*, p. 55.

²³ Cela fait irrésistiblement penser à l'*apeiron* qu'est la *phonè* selon le *Phèdre* (17b) de PLATON, et que l'on ne peut saisir que par les lettres.

²⁴ C'est bien ce que Derrida appelle le logocentrisme : l'éloge de l'écriture *à condition* qu'elle soit fidèle à la parole. Cette condition fait la mise à l'écart des écritures jugées infidèles, et la soumission de l'écriture fidèle : la secondarisation de l'écriture dans tous les cas.

²⁵ *Ibid.*, p. 55.

ped ; pour nous, c'est un premier pas vers la vérité²⁶ ». Mais il ne faut pas se méprendre sur cette image. Saussure ne recommande pas du tout de lâcher la bouée pour nager librement dans les eaux sûres de la parole : celle-ci n'est d'abord qu'une « masse informe » :

« Il faudrait substituer tout de suite le naturel à l'artificiel ; mais cela est impossible tant qu'on n'a pas étudié les sons de la langue ; car détachés de leur signes graphiques, ils ne représentent plus que des notions vagues, et l'on préfère encore l'appui, même trompeur de l'écriture²⁷. »

Ce n'est plus par simple caprice que le mot écrit est préféré au mot parlé, c'est d'abord une nécessité : l'apprenti linguiste coulerait sans cette bouée.

« Aussi les premiers linguistes, qui ignoraient tout de la physiologie des sons, sont-ils tombés à tout instant dans ces pièges ; lâcher la lettre, c'était pour eux perdre pied²⁸. »

Le *Cours* explique alors qu'il est désormais possible de lâcher la mauvaise bouée, mais pas du tout parce qu'il serait possible de nager sans bouée. Un autre appui, une meilleure bouée, moins trompeuse, est désormais disponible : la phonologie. « Car c'est l'étude des sons eux-mêmes qui nous fournit le secours que nous cherchons²⁹. » Il s'agit de lâcher ce mauvais appui qu'est l'écriture commune (celle de l'anglais ou du français) pour s'aider d'un meilleur appui, plus sûr, celui de la phonologie³⁰. Aussi lorsque le *Cours* dit que « Les linguistes de l'époque moderne (...) ont doté la linguistique d'une science auxiliaire qui l'a affranchie du mot écrit³¹. », il faut bien voir que c'est de la mauvaise écriture qu'elle s'est affranchie, de l'écriture étymologique et irrationnelle, mais pas de toute écriture puisque la bonne bouée est l'« écriture phonologique³² ».

L'« écriture phonologique » fournit au linguiste « un moyen de représenter les sons articulés qui supprime toute équivoque » :

« Quels sont les principes d'une véritable écriture phonologique ? Elle doit viser à représenter par un signe chaque élément de la chaîne parlée³³. »

Il ne s'agissait donc pas en vérité de « supprimer l'écriture » et de « lâcher la lettre », mais de forger une meilleure écriture.

Or c'est l'alphabet grec qui donne le modèle de cette écriture phonologique, raison pour laquelle le *Cours* lui confère un statut tout à fait exceptionnel.

L'alphabet grec comme modèle de l'écriture phonologique

Les critiques adressées aux écritures avaient pour but de mettre en garde contre celles qui s'écartent à l'excès de la langue en y introduisant leurs artifices. Plus précisément, il s'agissait de se méfier des écritures qui *paraissent* fidèle à la langue alors même qu'elles ne le sont pas. Ainsi l'anglais ou le français devaient faire l'objet d'une méfiance particulière : l'anglais donne des valeurs très différentes à une même lettre, le français s'accroche à une écriture étymologique.

²⁶ *Ibid.*, p. 55.

²⁷ *Ibid.*, p. 55.

²⁸ *Ibid.*, p. 55.

²⁹ *Ibid.*, p. 55.

³⁰ Cette phonologie est distinguée de la phonétique : « La phonétique est une science historique ; elle analyse des événements, des transformations et se meut dans le temps. La phonologie est en dehors du temps, puisque le mécanisme de l'articulation reste toujours semblable à lui-même. » *Ibid.*, p. 56.

³¹ *Ibid.*, p. 56.

³² *Ibid.*, p. 56.

³³ *Ibid.*, p. 57.

Il n'y a en revanche pas lieu de se méfier du chinois ou du grec ancien, mais pour des raisons très opposées. L'écriture chinoise n'est pas phonématique : elle ne provoque pas la confusion entre la lettre et le phonème. L'écriture grecque est en revanche « presque intégralement » phonématique : il n'y aurait donc « presque » pas d'écart entre la langue et son écriture.

Lorsque le *Cours de linguistique générale* cherche à déterminer « le point de départ naturel pour l'étude phonologique », à savoir le fait que « la chaîne acoustique se divise en temps homogènes, caractérisés par l'unité d'impression », il note :

« A cet égard l'alphabet grec mérite notre admiration. Chaque son simple y est représenté par un seul signe graphique, et réciproquement chaque signe correspond à un son simple, toujours le même. C'est une découverte de génie, dont les latins ont hérité. (...) Ce principe, nécessaire et suffisant pour une bonne écriture phonologique, les Grecs l'ont réalisé presque intégralement³⁴. »

L'exemple choisi est éloquent :

« Dans la notation du mot grec *barbaros* « barbare », BAPBAPOΣ, chaque lettre correspond à un temps homogène ; dans la figure ci-dessus la ligne horizontale représente la chaîne phonique, les petites barres verticales les passages d'un son à un autre³⁵. »

C'est donc une écriture plus juste que les autres : « Au regard de la logique, l'alphabet grec est particulièrement remarquable » du fait de « l'harmonie entre la graphie et la prononciation³⁶ ».

Le principe qui doit guider « la bonne écriture phonologique » est donc celui dont l'alphabet grec donne l'exemple. C'est la « découverte de génie » des Grecs qui doit guider l'analyse phonologique de la langue. Nous pouvons éviter le mauvais appui qui est l'usage de nos écritures contemporaines dégénérées en prenant appui sur le bon modèle qu'est l'alphabet grec.

Mais comment peut-on juger de la parfaite correspondance entre graphie et prononciation quand on considère une langue morte ? Que vaut la comparaison entre deux termes dont l'un manque, et n'est en fait disponible que par reconstitution à l'aide de l'autre ?

Le système grec est « presque parfaitement » phonématique selon Gelb. Et « presque intégralement » selon le *Cours de linguistique générale* :

« Dans l'alphabet grec primitif, on ne trouve pas de graphie complexe comme notre « *ch* » pour *ʃ*, ni de représentation doubles d'un son unique comme « *c* » et « *s* » pour *s*, pas non plus de signe simple pour un son double, comme « *x* » pour *ks*³⁷. »

Cercle alphabétique

Mais on peut se demander si l'alphabet grec suit vraiment ce principe ou s'il le donne. La différence n'a l'air de rien mais concentre tout le problème grammatologique comme on l'a vu en première partie. Si l'on considère en effet que l'écriture grecque produit un certain découpage de la *phonè*, l'écriture alphabétique ne se conforme pas à une phonologie préalable mais la rend possible.

La phonologie se constitue certes en se méfiant de la lettre, mais aussi à partir d'elle, en partant d'elle, en quittant l'écriture ordinaire fautive pour prendre modèle sur l'écriture

³⁴ *Ibid.*, p. 64.

³⁵ *Ibid.*, p. 64.

³⁶ *Ibid.*, p. 48.

³⁷ *Ibid.*, p. 64.

alphabétique grecque. Elle va certes rechercher de nouveaux fondements au repérage des phonèmes, en se situant à l'entrecroisement de l'impression auditive et des descriptions articulatoires, et en cela lâcher de plus en plus la lettre ordinaire en effet. Elle produit alors une écriture nouvelle de plus en plus complexe, mais qui n'est au fond qu'une complication de l'écriture première.

Condensons en effet l'argumentation du *Cours* sur ce point : l'écriture phonologique prend modèle sur l'écriture alphabétique grecque parce que l'écriture alphabétique suit le modèle phonologique.

Comment comprendre ce fondement réciproque de l'alphabet grec et de la phonologie ? Ou l'on recourt à un miracle, à du génie, à un concours de circonstance, pour justifier cette figure à la Münchhausen, ou l'on considère simplement que l'alphabet donne la possibilité de la phonologie, qui en rend compte en retour. Ou la coïncidence est miraculeuse, ou elle est une simple circularité, et n'est donc même pas une coïncidence.

Et les effets de circularité du modèle gagnent ensuite les principaux traits de la linguistique du *Cours*.

2. Le modèle alphabétique de la linguistique

Les arguments qui valaient comme reproches adressés à la mauvaise écriture peuvent donc être relus favorablement lorsqu'il s'agit de la bonne écriture :

« D'abord l'image graphique nous frappe comme un objet permanent et solide, plus propre que le son à constituer l'unité de la langue à travers le temps³⁸. »

L'unité de la langue ne se voit pas facilement à travers ses fluctuations, sa diversité, sa mobilité, mais l'écriture la montre, la bonne écriture la montre bien, et même fidèlement.

Dans les textes des *Écrits de linguistique générale*, Saussure va jusqu'à établir une véritable homologie entre langue et écriture :

« Les faits relatifs à l'écriture présentent peut-être pour tous les faits qui sont dans le langage une mine d'observations intéressantes, et de faits non seulement analogues mais complètement homologues, d'un bout à l'autre, à ceux qu'on peut discerner dans le langage parlé³⁹. »

Les rapports entre les termes de l'homologie sont précisément définis :

« Pour l'écriture le sens est représenté par le son, pendant que le son est représenté par les traits graphiques ; mais le rapport entre le trait graphique et le son parlé est le même qu'entre le son parlé et l'idée⁴⁰. »

Le problème est de savoir si c'est au même sens qu'il y a représentation ici et là. C'est aussi de déterminer si c'est la même chose que l'on entend par « son » ici et là. L'analogie semble simple mais est redoutable : on comprend bien la comparaison entre quelque chose de visuel et quelque chose d'auditif, mais que veut dire la comparaison entre quelque chose d'auditif et quelque chose d'idéal ? A quelle idée compare-t-on un phonème par exemple ? On dira que ce n'est pas au phonème isolé que se réfère ici Saussure mais au signifiant du mot comparé à son signifié. Mais c'est tout le problème : le passage d'un niveau à un autre, d'une articulation à une

³⁸ *Ibid.*, p. 46.

³⁹ *Écrits de linguistique générale*, 2002, p. 49.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 49.

autre, est-il légitime ? L'argumentation joue très souvent sur les deux tableaux en même temps. Que le trait graphique soit au son parlé ce que le son parlé est à l'idée peut s'analyser selon deux plans :

- c'est au niveau de la seconde articulation que l'on compare le trait graphique et le son parlé.
- c'est au niveau de la première que l'on compare le son parlé (qui n'est alors pas le son isolé mais le signifiant) et l'idée.

L'homologie de ces deux plans est le postulat de la linguistique de Saussure qui conditionne nombre de thèses fondamentales du *Cours de linguistique générale*.

Arbitraire du signe linguistique

Par le recours à la comparaison avec l'écriture, Saussure cherche à rendre « tangibles » certaines propriétés essentielles du langage. Ainsi lorsqu'il s'agit d'exposer « la valeur linguistique considérée dans son aspect matériel » et d'établir l'arbitraire du signifiant par rapport au signifié, le *Cours* analyse ce signifiant en phonèmes ainsi caractérisés : « les phonèmes sont avant tout des entités oppositives, relatives et négatives⁴¹ ». Et pour « éclairer toute cette question », il déploie la comparaison entre les lettres et les sons :

« Comme on constate un état de chose identique dans cet autre système de signes qu'est l'écriture, nous le prendrons comme terme de comparaison pour éclairer toute cette question. En fait : 1° les signes de l'écriture sont arbitraires ; aucun rapport, par exemple, entre la lettre t et le son qu'elle désigne⁴² ; »

La difficulté est de déterminer à quel « système de signes » cet autre qu'est le système des lettres est comparé. L'exemple donné effectue la comparaison entre « la lettre t et le son qu'il désigne ». C'est donc semble-t-il avec les phonèmes que sont comparées les lettres. L'arbitraire de la lettre est facile à admettre puisque l'on compare d'un côté un objet visuel et de l'autre un objet sonore. Mais par rapport à quelle entité le phonème est-il arbitraire ? La lettre T est au son /t/ ce que le son /t/ est à quoi donc ? Le son /t/ n'a pas de signifié par rapport auquel être arbitraire. T a pour valeur /t/, mais /t/ n'a ni valeur (autre que soi), ni signification. Les phonèmes ne sont donc pas des signes au même sens que les lettres. Ils sont des constituants du signifiant, auquel correspond certes un signifié, mais on a alors changé de plan.

Fallait-il alors comprendre que le « système des signes » avec lequel on comparait cet « autre système de signes qu'est l'écriture » est le système des mots⁴³ comme images acoustiques ? Mais alors l'analogie ne vaut plus : on ne peut pas dire par exemple que TABLE est à /table/ ce que /table/ est à l'idée de table. La succession des lettres du mot écrit n'est plus du tout arbitraire par rapport à la succession des phonèmes, alors que la succession des phonèmes est tout à fait arbitraire par rapport à l'idée de table. La lettre T est arbitraire par rapport au son /t/, le signifiant /table/ est arbitraire par rapport à l'idée de table, mais le signifiant TABLE n'est pas arbitraire par rapport au signifiant /table/.

L'analogie ne vaut donc que par substitution d'une articulation à une autre : T est à la valeur /t/ ce que /table/ est à l'idée de table. Cette substitution est l'homologie partout à l'œuvre dans de la linguistique de Saussure, son postulat fondamental.

⁴¹ *Cours de linguistique générale*, p. 164.

⁴² *Ibid.*, p. 165.

⁴³ Les trois autres points de l'analyse montrent toutefois que ce n'est sans doute pas le cas.

Signifiant et signifié

A la racine de la thèse de l'arbitraire du signe, on peut se demander ce que la distinction même du signifiant et du signifié doit à cette homologation postulée. É. Benveniste voit dans la présence subreptice d'un troisième terme, celui de la réalité, la justification de cette thèse : c'est l'arbitraire de l'image acoustique par rapport au réel qui donnerait en fait poids à la thèse de Saussure⁴⁴. La faiblesse de la position serait alors de donner consistance identitaire au signifié intermédiaire⁴⁵, qui devrait cette apparence de consistance au réel qu'il a pourtant extériorisé : il aurait ainsi la consistance d'une essence, d'un concept.

Mais d'où vient au juste la force de cette croyance critiquée par Benveniste ? N'y a-t-il pas un autre terme en jeu de façon plus dissimulée encore ? N'est-ce pas le modèle de l'écriture qui donne armature à ce dispositif ? Plus précisément, n'est-ce pas la réalité de l'écriture qui donne corps à l'autonomie du signifiant en le montrant, signifiant auquel doit alors correspondre un signifié, par analogie avec le rapport lettre/phonème ? N'est-ce pas parce que la lettre est une réalité autonome ayant une valeur acoustique réelle et séparée qu'est attribuée, par analogie, à une image acoustique pensée selon son autonomie (le signifiant) un signifié réel et séparé ? La construction aurait pour arrière plan le mouvement suivant : Saussure place entre le mot entendu et la réalité une entité intermédiaire dont il croit en la réalité : le signifié. Il y croit parce qu'il la pense sur le modèle du rapport lettre/phonème : de même que l'on peut distinguer la lettre de sa valeur et que cette valeur a une réalité identifiable, de même on peut distinguer dans un mot sa « lettre » (le signifiant) de sa « valeur », et cette valeur a une réalité identifiable : le signifié. Le signifié est ainsi placé en position intermédiaire entre le signifiant et le réel, et l'arbitraire du rapport signifiant/réel est attribué au rapport signifiant/signifié.

La fameuse image de la feuille de papier faite pour dire à la fois et paradoxalement l'arbitraire du rapport signifiant/signifié et leur indissociabilité n'est-elle pas la transposition au niveau du signe linguistique de la correspondance lettres/phonèmes ? Si l'homologation est contestable, la transposition ne l'est-elle pas ?

Signe

C'est plus fondamentalement encore la notion même de signe qui est affectée par la mise en doute de l'homologation. On a vu en effet que les phonèmes ne sont pas des signes au même sens que les lettres. Ce n'est pas parce que les lettres ont un signifié qu'elles sont des signes, mais parce qu'elles ont une valeur (phonétique). Entre les lettres qui sont des signes parce qu'elles ont une valeur et les mots qui sont des signes parce qu'ils ont une signification, les phonèmes ne sont des signes ni d'une façon, ni de l'autre. La composition des signes que sont les lettres forme un nouveau signe : le mot écrit, qui est donc un signe fait de signes. Mais on ne peut pas en dire autant du mot de la langue : ce n'est pas un signe fait de signes.

⁴⁴ « Nature du signe linguistique », *Problèmes de linguistique générale*, 1, 1966, p. 49-55.

⁴⁵ Du moins à un certain niveau de l'analyse, puisque cette identité est aussi définie comme différentielle. Mais ce caractère différentiel est à son tour pensé selon le modèle de la valeur différentielle des phonèmes, elle-même montrée par la valeur différentielle des lettres.

Ce double usage du terme de signe qui assure à la linguistique saussurienne l'unité de sa perspective repose au fond sur l'ambiguïté du terme. Et il est très difficile de renoncer à l'un des deux usages : puisque les lettres ont une valeur elles sont des signes, et si les mots ont un sens ils sont des signes, mais ce n'est pas au même sens. La linguistique saussurienne semble consister à prétendre que les mots ont un sens *comme* les lettres ont une valeur.

Il s'agit sans doute là il est vrai de lectures abusivement réifiantes de la linguistique de Saussure, qui entendait certainement donner finalement à l'analogie un sens négatif : les mots ont un sens différentiel comme les lettres ont une valeur différentielle ; les mots n'ont pas plus de sens absolu que les lettres. Il n'empêche que le dispositif qui mène à cette conclusion semble entre-temps donner substance au signifié (parce que la lettre a bel et bien quant à elle une valeur réelle).

Saussure inverse donc la conception classique d'après laquelle les mots ont un sens comme les lettres ont une valeur en montrant que les mots ne sont pas plus absolus que les phonèmes mais valent seulement de façon différentielle.

Mais pour le montrer il s'appuie sur l'analogie avec la valeur différentielle des lettres, qui a le défaut de maintenir la conception classique qu'il refuse, puisque les lettres ont, en même temps qu'un usage différentiel, une valeur réelle, une réalité, un poids ontologique, isolé par la lettre précisément. Les malentendus des lectures réifiantes étaient difficilement évitables étant donnée cette ontologie subreptice.

Et si c'est la lettre réelle qui a en fait donné réalité tangible au phonème ainsi devenu lui-même "réel", c'est tout l'effort saussurien d'arrachement de la langue au réalisme naïf qu'elle porte qui reconduit sourdement et subtilement ce qu'il écarte.

La linéarité du signifiant linguistique

Toute cette configuration paradoxale qui tire les propriétés de la langue de sa représentation écrite pourtant mise à l'écart se condense dans le trait peut-être le plus révélateur au fond, le « second » principe de l'étude des signes linguistiques, mais aussi important que le premier (celui de l'arbitraire du signe)⁴⁶ : le principe de la linéarité du signifiant.

« Le signifiant, étant de nature auditive, se déroule dans le temps seul et a les caractères qu'il emprunte au temps : a) *il représente une étendue*, et b) *cette étendue est mesurable dans une seule dimension* : c'est une ligne⁴⁷. »

Acoustique par différence avec « visuel », une seule dimension par différence avec plusieurs :

« Par opposition aux signifiants visuels (signaux maritimes, etc.) qui peuvent offrir des complications simultanées sur plusieurs dimensions, les signifiants acoustiques ne disposent que de la ligne du temps ; leurs éléments se présentent l'un après l'autre ; ils forment une chaîne⁴⁸. »

Là encore c'est l'inscription qui est censée simplement manifester, faire apparaître, cette propriété :

⁴⁶ « Ce principe est fondamental, mais il semble qu'on ait toujours négligé de l'énoncer, sans doute parce qu'on l'a trouvé trop simple ; cependant il est fondamental et les conséquences en sont incalculables ; son importance est égale à celle de la première loi. Tout le mécanisme de la langue en dépend. » p. 103.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 103. Souligné dans le *Cours*.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 103.

« Ce caractère apparaît immédiatement dès qu'on les [les éléments des signifiants acoustiques] représente par l'écriture et qu'on substitue la ligne spatiale des signes graphiques à la succession dans le temps⁴⁹. »

Si l'écriture est le double de la parole, sa linéarité est bien celle de ce qu'elle double, mais en est-elle véritablement le double ? La représentation écrite constitue paradoxalement une médiation (« substitue ») immédiate (« immédiatement »). N'est-ce pas d'avoir considéré d'avance que ce qui intéresse le linguiste dans le langage c'est la langue, d'avoir réduit le dit à l'entendu et l'entendu à la succession des phonèmes qui mène à voir dans la ligne d'écriture une manifestation immédiate de cette succession linéaire ?

Le second principe peut s'analyser en deux propositions, selon deux occurrences du terme « seul » :

- le signifiant se déroule dans le temps *seul*,
- le temps n'a qu'une *seule* dimension : c'est une ligne.

La première proposition est la réduction de la linguistique « proprement dite » à l'étude de la langue, la deuxième semble être une vérité générale extralinguistique. Mais est-ce une vérité, et est-elle vraiment extérieure à la pensée du langage selon le modèle alphabétique ?

La vérité de la linéarité du temps ne va plus de soi depuis que Bergson a montré que notre conception habituelle du temps était spatiale. Il opérerait ainsi un désentrelacement de ce dont Kant avait montré l'entrelacement :

« Parce que cette intuition intérieure [du temps] ne fournit aucune figure, nous cherchons à réparer ce défaut par l'analogie ; nous représentons la suite du temps par une ligne qui s'étend à l'infini et dont toutes les diverses parties constituent une série qui n'a qu'une dimension, et nous concluons des propriétés de cette ligne à celles du temps, avec cette exception que les parties de la première sont simultanées tandis que celles du second sont toujours successives⁵⁰. »

Si Kant veut mettre en évidence le bien fondé de l'analogie par laquelle nous réparons le défaut de figure du temps⁵¹, on peut aussi souligner la différence que l'analogie ne comble pas, l'écart de la représentation au temps lui-même. Si nous avons besoin d'une ligne pour donner figure au temps, cela n'implique-t-il pas que le temps n'a pas par lui-même une telle figure ? S'il l'avait, quel besoin de lui donner, quel défaut y aurait-il eu à réparer ? La réparation par la ligne permet de fonder la possibilité de la saisie, de la maîtrise, mais le fait qu'il s'agisse d'une réparation met en question l'adéquation fondamentale de la saisie : elle apparaît alors comme construction, légitime dans son ordre, mais aussi relative à cet ordre. Cette construction va être étudiée, et par là déconstruite, de diverses manières à l'époque de l'élaboration saussurienne de la linguistique⁵².

⁴⁹ *Ibid.*, p. 103.

⁵⁰ KANT, *Critique de la raison pure*, « Esthétique transcendantale », §6. DERRIDA souligne ce passage et le met en rapport avec *Physique IV* d'Aristote dans « Ousia et grammè », *Marges*, p. 55. Comme Aristote, Kant « part de la possibilité de l'analogie que constitue le tracé déterminé comme ligne. » (souligné par Derrida).

⁵¹ KANT, *Ibid.* « On voit par là que la représentation du temps est une intuition, puisque toutes ses relations peuvent être représentées par une intuition extérieure. »

⁵² Saussure est mort en 1913, et a donné ses fameux cours de 1908 à 1911. La conception classique de la représentation du temps par l'espace connaissait ses plus radicales remises en question avec BERGSON : *Essais sur les données immédiates de la conscience* 1888, HUSSERL : *Leçons pour une phénoménologie de la conscience intime du temps* (publiées en 1928 seulement, mais élaborées dès 1904), et HEIDEGGER : *Être et temps*, 1927. Le retournement ou renversement bergsonien est reconnu par Heidegger mais pourtant d'emblée relativisé (en un « ne ... que ») : « Avec la thèse de Hegel : l'espace "est" le temps, s'accorde en son résultat la conception de Bergson, malgré toutes les différences qui en séparent les justifications. Bergson ne fait que retourner la proposition : le temps est espace. (...) Le temps

On peut ainsi penser que c'est parce que la tradition fait du temps une ligne que Saussure en vient à penser le signifiant linguistique selon la figure de la ligne, ou plutôt qu'il fait du signifiant linguistique son objet parce qu'il est supposé linéaire, conformément à la linéarisation traditionnelle du temps. Cette analogie fait du temps quelque chose de saisissable en le transformant en ligne. Mais on peut se demander si cette opération ne doit rien à son tour plus fondamentalement à l'écriture alphabétique qui linéarise la parole. La linéarisation du temps selon l'espace serait effectuée dans le même mouvement par lequel la parole temporelle est linéarisée selon l'écriture spatiale, par lequel la successivité temporelle est figurée par la simultanéité spatiale. Il y aurait une particulière prégnance du modèle alphabétique⁵³, qui se manifesterait encore largement chez Saussure mais qui aurait une extension bien plus considérable, puisqu'elle remonterait à la pratique de l'alphabet grec lui-même.

Mais si l'on tente de déjouer les tours du modèle alphabétique, ne peut-on pas inverser l'ordre de dépendance des termes ? On dirait alors que :

- la prégnance de la lettre (*gramma*), donne force au modèle alphabétique linéaire (*grammè*) dans la pensée, qui est celui de la pensée ordonnée, droite et directe
- le modèle linéaire donne lieu à une appréhension linéaire du temps : il fait voir le temps sous l'angle de la linéarité, par où il est linéaire, et donc en tant que linéarité.
- la linéarité (réelle) des lettres et la linéarité (construite) du temps mènent à considérer la parole sous l'angle de la linéarité temporelle, et donc comme chose « phonétique ».
- la linéarité ainsi attribuée à la parole donne le sentiment que l'écriture en est la transcription fidèle, que l'écriture incarne ainsi fidèlement la linéarité première.

L'écriture alphabétique est dès lors vue comme (presque) parfaite.

3. L'écriture contre la parole

On peut alors mieux cerner la solidarité entre la prégnance du modèle des lettres et la mise à l'écart de la parole dans la linguistique de Saussure. C'est en effet moins l'écriture qui est chassée de sa linguistique que la parole vivante. Et c'est sans doute même, en dépit des nombreuses critiques adressées à l'écriture, à cause de l'écriture (certes pure et purifiée en son principe selon le modèle alphabétique) que la parole est comme extériorisée de la linguistique. C'est une certaine conception de la *phonè*, celle qui la voit sous l'angle de la lettre, qui exclut la parole.

La mise à l'écart de la parole

A la question générale de savoir « Quel est l'objet à la fois intégral et concret de la linguistique ? », le *Cours* commence par une remarque étonnante au premier abord : « La question est particulièrement difficile⁵⁴ ». La difficulté vient de ce que l'objet attendu, le langage, n'apparaît pas de manière simple et homogène : « (...) si nous étudions le langage par plusieurs côtés à la

comme espace est une *succession quantitative*. Par renversement de ce concept-ci, la durée est décrite comme *succession qualitative*. » Traduction d'une note de *Sein und Zeit*, § 83 « a) Le concept hegelien du temps » par Derrida dans « Ousia et grammè », *Marges*, p. 40.

⁵³ La formulation reste conditionnelle : la suite de ce travail cherchera à rendre compte plus précisément de cette prégnance.

⁵⁴ *Cours de linguistique générale*, p. 23.

fois, l'objet de la linguistique nous apparaît un amas confus de choses hétéroclites sans lien entre elles⁵⁵ ».

« Pris dans son tout le langage est multiforme et hétéroclite ; à cheval sur plusieurs domaines, à la fois physique, physiologique et psychique, il appartient encore au domaine individuel et au domaine social ; il ne se laisse classer dans aucune catégorie des faits humains, parce qu'on ne sait comment dégager son unité⁵⁶. »

« Nulle part l'objet intégral de la linguistique ne s'offre à nous⁵⁷ ». Il faut donc non pas recevoir l'objet de l'expérience puisque celle-ci ne prédétermine pas son unité, mais choisir l'angle qui permette de constituer une unité, une cohérence, une homogénéité de l'objet défini par ce choix : « Bien loin que l'objet précède le point de vue, on dirait que c'est le point de vue qui crée l'objet⁵⁸. » Il faut donc déterminer le point de vue qui déterminera l'objet. L'objet doit être à la fois homogène, distinct, unifié, et donc systématique.

Or l'écriture offre un modèle de ce genre. Elle est certes rejetée comme extérieure au langage, mais elle en devient d'autant plus capable de servir de modèle : lorsque la confusion cesse, la comparaison méthodique devient possible. L'objet de la linguistique est donc ce qui dans le langage est « comparable à l'écriture ». Le *Cours* donne un nom à cet objet ainsi déterminé : la langue.

« La langue est un système de signes exprimant les idées, et par là comparable à l'écriture, à l'alphabet des sourds muets, aux rites symboliques, aux formes de politesse, aux signaux militaires, etc., etc.⁵⁹ »

L'écriture donne ainsi un point de comparaison qui permet de penser l'unité de la science nouvellement définie. La langue est le langage considéré comme une écriture : dans la perspective systématique dont l'écriture donne le modèle.

Cette circonscription de l'objet produit essentiellement la mise à l'écart de la parole, qui menace l'unité, l'homogénéité, la systémativité et la distinction de la science à construire. La parole peut être considérée selon de multiples perspectives qui brouillent la vue unifiée de la langue. Elle présente de multiples faces entrecroisées :

– le son de la parole est à l'entrecroisement inséparable « des organes vocaux » et des « impressions acoustiques⁶⁰ ».

– « le son, unité complexe acoustico-vocale, forme à son tour avec l'idée une unité complexe, physiologique et mentale⁶¹ ».

– par la parole, « le langage à un côté individuel et social, et on ne peut concevoir l'un sans l'autre⁶² ». La perspective que se donne la linguistique semble pourtant exiger de les concevoir « l'un sans l'autre », en laissant de côté l'acte de parole dans sa dimension individuelle et dans l'entrecroisement de cette dimension avec la dimension sociale.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 24.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 25.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 24.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 23.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 33.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 24.

⁶¹ *Ibid.*, p. 24.

⁶² *Ibid.*, p. 24.

– la parole est vivante et temporelle, alors que le linguiste cherche ses « conditions permanentes⁶³ ». Il devra donc suspendre le temps au profit de la permanence et dépasser ainsi la vie de parole.

Les traits qui brouillent la perspective systématique et homogène de la linguistique sont donc bien ceux qui viennent de la parole. La parole ne fera ainsi pas partie de la « linguistique proprement dite⁶⁴ ». C'est en considérant la langue, c'est-à-dire le langage par où il est « comparable à une écriture », que la parole est mise à l'écart de la « linguistique proprement dite ».

Mais ces traits qui doivent être tenus à l'écart sont aussi ceux de l'écart à l'écriture, ceux que l'écriture ne redonne pas ou ne redonne pas de la même manière, qu'elle cherchera à compenser en partie à sa manière.

La solidarité de ces trois termes (la langue comme objet propre, l'écriture comme modèle, et la parole écartée) s'exprime encore dans des positions singulières de la linguistique de Saussure.

Tangibilité paradoxale de la langue

Cette complicité de l'écriture et de la langue est convoquée par le *Cours* lorsqu'il s'agit de justifier l'abandon de cette chose concrète qu'est la parole au profit de la langue en montrant que « La langue n'est pas moins que la parole un objet de nature concrète⁶⁵ ». Le *Cours* affirme même que sans la parole les signes linguistiques restent « pour ainsi dire tangibles » :

« Les signes de la langue sont pour ainsi dire tangibles ; l'écriture peut les fixer dans des images conventionnelles, tandis qu'il serait impossible de photographier dans tous leurs détails les actes de la parole ; la phonation d'un mot, si petit soit-il, représente une infinité de mouvements musculaires extrêmement difficiles à connaître et à figurer⁶⁶. »

La parole concrète est indéfiniment analysable et donc très difficilement objectivable. Il faut donc mettre à l'écart la parole vive dans son illimitation insaisissable, pour ne conserver que ce qui se laisse objectiver en elle : la langue dont elle se sert, faite de formes constantes, dont l'écriture donne la représentation. Ainsi, « dans la langue au contraire, il n'y a plus que l'image acoustique, et celle-ci peut se traduire en une image visuelle constante⁶⁷ ». L'étrangeté de l'expression « image acoustique » traduit le caractère paradoxal de l'opération qui consiste à soustraire la parole de la langue : l'« image acoustique » n'est pas auditive, sonore, phonique, phonatoire, matérielle, mais fait abstraction de cette matérialité.

« Car si l'on fait abstraction de cette multitude de mouvements nécessaire pour la réaliser dans la parole, l'image acoustique n'est, comme nous le verrons, que la somme d'un nombre limité d'éléments ou de phonèmes, susceptibles à leur tour d'être évoqués par un nombre correspondant de signes dans l'écriture⁶⁸. »

C'est donc l'écriture qui montre que la langue n'est « pas moins » concrète que la parole et en fait donc un objet possible de science : les signes de la langue sont « pour ainsi dire tangibles » *parce qu'ils* peuvent prendre une « forme tangible » par l'écriture :

⁶³ *Ibid.*, p. 24.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 39.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 32.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 32.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 32.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 32.

« C'est cette possibilité de fixer les choses relatives à la langue qui fait qu'un dictionnaire et une grammaire peuvent en être une représentation fidèle, la langue étant comme le dépôt des images acoustiques, et l'écriture la forme tangible de ces images⁶⁹. »

La langue est donc tangible dans et par l'écriture. Et elle mérite plus que la parole d'être objet de science en tant que, plus homogène qu'elle, elle n'est « pas moins » tangible qu'elle par l'écriture. C'est donc finalement *dans la mesure* où il est tangible dans l'écriture que le langage est objet de science. La linguistique a pour objet ce qui dans le langage peut devenir tangible dans l'écriture. D'où l'importance pour notre propos d'insister sur ce qui ne le peut pas.

Parole morte

La linguistique n'est donc pas du tout arrêtée par la disparition de la pratique orale d'une langue : il lui est tout-à-fait possible d'étudier une « langue morte ».

« La langue, distincte de la parole, est un objet qu'on peut étudier séparément. Nous ne parlons plus les langues mortes, mais nous pouvons fort bien nous assimiler leur organisme linguistique⁷⁰. »

Étant donnée la manière dont le *Cours* redéfinit la notion de langue et son rapport aux termes de langage et de parole, on ne peut pas vraiment dire que ces langues soient mortes quand on ne les parle plus : elles restent inchangées. C'est la parole qui est morte dans ce cas. Mais il reste le cadavre qu'est la langue. Il est difficile de déterminer jusqu'à quel point ce passage du *Cours* entend jouer avec les termes d'« organisme » mort à « assimiler ».

L'étude des langues mortes présente même l'avantage que la dissociation langue/parole n'est plus à faire, puisqu'elle est déjà opérée de fait : « Non seulement la science de la langue peut se passer des autres éléments du langage, mais elle n'est possible que si ces autres éléments n'y sont pas mêlés⁷¹. »

La linguistique consiste donc à étudier la langue en général comme on est contraint de le faire dans le cas des langues mortes. Il faut en quelque sorte considérer toute langue comme morte, comme si elle l'était. Les langues mortes étant les langues dont il ne nous reste plus que les écrits, c'est bien dans la perspective de l'écriture qu'il faut étudier le langage pour parvenir à la science selon Saussure.

Source du texte :
La linéarité alphabétique.
Alphabet grec et formation de la philosophie,
chap. 4, extrait (corrigé).
Jean-François Corre, Thèse de doctorat, 2009.

Présentation du texte : [Saussure et l'alphabet](#)
Site : [GRAMMATA Alphabet et concept](#)

⁶⁹ *Ibid.*, p. 32.

⁷⁰ *Ibid.*, p. 31.

⁷¹ *Ibid.*, p. 31.